



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-010-2021-02

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2021

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2021-02-02-003 - Arrêté n°9 du 02/02/2021 portant modification du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines CPAM-781-20210202R9 (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-28-012 - ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS A L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES AU COMITÉ DES ÉLUS DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE POUR LA RÉPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE (4 pages)

Page 5

IDF-2021-01-28-013 - ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PRÉSIDENTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE AU COMITÉ DES ÉLUS DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE POUR LA RÉPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE (FSRIF) (2 pages)

Page 10

Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2021-02-02-003

Arrêté n°9 du 02/02/2021

portant modification du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines
CPAM-781-20210202R9

**Arrêté n°9 du 02/02/2021
portant modification du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines**

**Le ministre des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu l'arrêté du 01/09/2020 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, chef adjoint de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15/02/2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines;
- Vu les arrêtés modificatifs des 05/03/2018 ; 08/03/2018 ; 24/04/2018 ; 28/06/2018 ; 03/09/2018 ; 10/03/2020 ; du 07/07/2020 et du 20/01/2021 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines:

1° En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire: Monsieur ESPAGNO Denis

Suppléant: Monsieur DE BOTHEREL Patrick

Article 2

Le chef adjoint de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 02/02/2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le ministre des solidarités et de la santé,

Pour le ministre et par délégation :

Théophile TOSSAVI

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-28-012

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS A
L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DES MAIRES AU COMITÉ DES ÉLUS DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE POUR LA RÉPARTITION DU
FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA
RÉGION D'ILE-DE-FRANCE**



ARRÊTÉ

**FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS A L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DES MAIRES AU COMITÉ DES ÉLUS DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉPARTITION DU
FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU les articles L.2531-12 et suivants du code général des collectivités territoriales concernant le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France,
- VU les articles R.2531-23 et suivants du code général des collectivités territoriales concernant le fonctionnement du comité d'élus de la région d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-11-10-005 du 10 novembre 2020 fixant les modalités de l'élection des représentants des maires au comité des élus de la région d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF2020-12-16-006 du 16 décembre 2020 fixant la liste des électeurs des représentants des maires au comité d'élus de la région d'Île-de-France.

CONSIDÉRANT la liste de candidatures déposée le 25 janvier 2021 à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

SUR proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats à l'élection des représentants des maires au comité des élus de la région d'Île-de-France se compose comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Yann DUBOSC Maire de Bussy-Saint-Georges (77)	Mme Mireille MUNCH Maire de Ferrières-en-Brie (77)
M. Guy GEOFFROY Maire de Combs-la-Ville (77)	M. Daniel DOMETZ Maire de Saint-Mard (77)
M. Jean-Claude GENIES Maire de Gressy (77)	M. Achille HOURDE Maire de Jaignes (77)
M. Pascal COLLADO Maire de Vernouillet (78)	M. François GARAY Maire des Mureaux (78)
M. Sylvain LAMBERT Maire de Rochefort-en-Yvelines (78)	M. François MORTON Maire de Guyancourt (78)
M. Alain GARBE Maire de Bruyères-sur-Oise (95)	Mme Stéphanie BRIOLANT Maire d'Emancé (78)
M. Patrick FLOQUET Maire de Montmagny (95)	M. Grégory GARESTIER Maire de Maurepas (78)
M. Romain COLAS Maire de Boussy-Saint-Antoine (91)	M. Thomas CHAZAL Maire de Vigneux-sur-Seine (91)
Mme Sophie RIGAULT Maire de Saint-Michel sur Orge (91)	M. Guillaume BELLINELLI Maire de Roinville-sous-Dourdan (91)
M. Rolin CRANOLY Maire de Gagny (93)	M. Igor TRICKOVSKI Maire de Villejust (91)
M. Philippe LAURENT Maire de Sceaux (92)	Mme Marianne DURANTON Maire de Morsang sur Orge (91)
M. Eric BERDOATI Maire de Saint-Cloud (92)	M. Laurent VASTEL Maire de Fontenay-aux-Roses (92)
M. Hervé GICQUEL Maire de Charenton-le-Pont (94)	M. Régis CHARBONNIER Maire de Boissy Saint-Léger (94)

2/3

ARTICLE 2 : Cette liste est consultable à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, dans les préfectures de départements d'Ile-de-France et dans les sous-préfectures d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et les préfets de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2021-01-28-013

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS À
L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DES PRÉSIDENTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE AU
COMITÉ DES ÉLUS DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE POUR LA RÉPARTITION DU
FONDS DE
SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE (FSRIF)**



ARRÊTÉ

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PRÉSIDENTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE AU COMITÉ DES ÉLUS DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF)

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU les articles L.2531-12 et suivants du code général des collectivités territoriales concernant le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France,
- VU les articles R.2531-23 et suivants du code général des collectivités territoriales concernant le fonctionnement du comité d'élus de la région d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-11-10-006 du 10 novembre 2020 fixant les modalités de l'élection des représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au comité des élus de la région d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF2020-12-16-005 du 16 décembre 2020 fixant la liste des électeurs des représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au comité des élus de la région d'Île-de-France,

CONSIDÉRANT la liste de candidatures déposée le 25 janvier 2021 à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

SUR proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats à l'élection des représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au comité des élus de la région d'Île-de-France se compose comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean-Didier BERGER Maire de Clamart (92) Président de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (92)	M. Michel LEPRETRE Président de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (94)
M. Jacques KOSSOWSKI Président de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (92)	M. Yannick BOEDEC Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (95)
M. Laurent CATHALA Ancien Ministre et Maire de Créteil, Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (94)	Mme. Isabelle PERIGAULT Maire du Plessis-Feu-Aussous, Présidente de la Communauté de Communes du Val briard (77)

ARTICLE 2 : Cette liste est consultable à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, dans les préfectures de départements d'Ile-de-France et dans les sous-préfectures d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et les préfets de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME